

# ATSEM

## (mission de remplacement)

### (H/F)

**Intitulé du poste :** Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)

**Cadre d'emploi :** Catégorie C – filière sociale

**Direction :** Education

**Service :** Affaires scolaires

**Rattachement hiérarchique :** Responsable ATSEM (N+1) Chef du service des affaires scolaires (N+2) et Directrice de l'éducation et de l'enfance (N+3)

**Lieu de travail :** Ville d'Orly notamment les écoles maternelles (7)

*Ce descriptif de poste est évolutif. La liste des tâches est susceptible d'évoluer pour tenir compte des nécessités du service public.*

<b>MISSIONS DU SERVICE</b>	<p>Afin de répondre aux besoins des 3000 enfants scolarisés dans les écoles du territoire orlysiens, les missions de la Direction la vie scolaire s'articulent principalement autour de 6 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Inscriptions scolaires en écoles maternelles et élémentaires</li><li>• Moyens de fonctionnement des écoles (livres, fournitures, plan multimédia, mobilier,...)</li><li>• Organisation et gestion de l'équipe des ATSEM</li><li>• Rénovation, la réhabilitation, la construction des écoles</li><li>• Restauration éducative</li><li>• Caisse des écoles</li><li>• Relations quotidiennes avec les directions d'écoles</li></ul>
<b>FINALITE DU POSTE</b>	<p>Décret n°92-850 du 28 août 1992 modifié par décret n°2008-182 du 26 février 2008-art 3.</p> <p>Les agents spécialisés des écoles maternelles sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. Les agents spécialisés des écoles maternelles participent à la communauté éducative.</p> <p>Ils peuvent, également, être chargés de l'accueil préscolaire.</p>
<b>ACTIVITES PRINCIPALES ET SPECIFIQUES</b>	<p><b><u>Avant la classe :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Accueil des enfants (2 ATSEM voir 3 selon les sites)</li><li>• Mise en état de propreté de la classe, tables, chaises, sols, dortoir et des jeux et jouets destinés aux enfants.</li></ul> <p><b><u>Pendant la classe :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Accueillir avec l'enseignant les enfants et les parents,</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie,</li> <li>• Surveiller la sécurité et l'hygiène des enfants,</li> <li>• Assister l'enseignant dans la préparation et/ou l'animation des activités pédagogiques (préparer des supports pédagogiques selon les consignes de l'enseignant),</li> <li>• Participer (groupes complets) et/ou animer des activités (sous-groupes) sous la responsabilité de l'enseignant,</li> <li>• Aménager et entretenir des locaux et matériaux destinés aux enfants,</li> </ul> <p><b><u>Pendant la pause méridienne :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encadrer des enfants au cours du repas ; mettre en place des activités adaptées au temps du midi.</li> <li>• Accompagner les enfants au dortoir, participer à l'endormissement et à la surveillance (sous la responsabilité de l'enseignant).</li> </ul> <p><b><u>Pendant les vacances scolaires (entretien de la classe) :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en état de propreté de la classe, tables, chaises, sols, dortoir et des jeux et jouets destinés aux enfants.</li> </ul>
<p><b>COMPETENCES          /POSTURE          PROFESSIONNELLE</b></p>	<p><b><u>Savoir-faire :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueillir les enfants et les parents</li> <li>• Etre à l'écouter et favoriser le dialogue ou l'expression de l'enfant</li> <li>• Identifier les besoins individuels et collectifs des enfants</li> <li>• S'adapter aux enfants, aux parents et aux différences (handicap, cultures...)</li> <li>• Accompagner l'apprentissage des règles de vie collective</li> <li>• Accompagner les activités dans les classes sous la responsabilité des enseignants</li> <li>• Animer un groupe d'enfants</li> <li>• Transmettre des informations</li> <li>• Analyser les situations et anticiper les conflits entre enfants</li> <li>• Assurer les soins d'hygiène sous la responsabilité de l'enseignant</li> </ul> <p><b><u>Savoirs/connaissances théoriques :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance de l'organisation d'une collectivité territoriale</li> <li>• Connaissance des fonctions des différents intervenants éducatifs</li> <li>• Connaissance du milieu de la petite enfance et du milieu scolaire</li> <li>• Connaissances sur l'enfant et son rythme biologique</li> <li>• Connaissance des techniques d'encadrement d'animations</li> <li>• Connaissance des règles d'hygiènes et de sécurité</li> </ul> <p><b><u>Posture professionnelle :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à travailler en équipe</li> <li>• Aptitude au dialogue et aux relations humaines</li> <li>• Maîtrise de soi en toutes circonstances</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intérêt pour le secteur enfance/scolaire</li> <li>• Courtoisie et langage adapté</li> <li>• Capacité d'adaptation</li> <li>• Patience</li> </ul>
<b>FORMATIONS ET EXPERIENCES REQUISES</b>	CAP petite enfance exigé ou concours d'ATSEM Expérience souhaitée sur un poste similaire
<b>LIAISONS ET RELATIONS FONCTIONNELLES</b>	<p><b><u>Relations internes à la collectivité :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction de l'éducation et de l'enfance, service des affaires scolaires</li> <li>• DRSPB</li> </ul> <p><b><u>Relations externes à la collectivité :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Education nationale (enseignants, directeurs d'école...)</li> <li>• Usagers (enfants et parents)</li> </ul>
<b>CONDITIONS D'EXERCICE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poste annualisé à temps complet</li> <li>• Amplitude horaire de 7h00 à 19h00</li> <li>• Congés annuels obligatoirement pris pendant les vacances scolaires</li> <li>• Ponctualité et assiduité indispensables</li> <li>• Devoir de neutralité, obligation de réserve et de discrétion.</li> </ul> <p>Aucun jugement de valeur n'est porté directement ou indirectement envers les parents, leurs enfants ou les membres de l'école.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenue et présentation correcte et adaptée aux fonctions</li> <li>• Port des EPI adaptés obligatoire</li> </ul>
<b>REMUNERATION</b>	Rémunération statutaire, régime indemnitaire et prime annuelle